

E

Québec, le 29 septembre 2008

LETTRE ADRESSÉE AUX CHEFS DES PARTIS FÉDÉRAUX

---

Monsieur,

L'actuelle campagne électorale nous permet notamment de faire le point sur les progrès que le gouvernement fédéral et le Québec ont accomplis depuis avril 2003. Au cours des cinq dernières années, beaucoup de chemin a été parcouru dans le sens de la revitalisation du fédéralisme canadien en général et des rapports entre le Canada et le Québec en particulier.

En septembre 2004, nous avons signé une entente sur la santé. Cette entente reconnaît le droit à la différence, le fédéralisme asymétrique. Ces principes ont été endossés unanimement par tous les gouvernements au Canada et par tous les chefs de partis politiques fédéraux de l'époque.

Cela veut dire que le Québec peut organiser ses services de santé comme il le souhaite en établissant ses propres priorités, tout en partageant l'information et les bonnes pratiques avec les autres provinces et des institutions tel l'Institut canadien d'information sur la santé.

Bien qu'il reste beaucoup à faire, force est de constater que nous avons fait du progrès dans les dossiers du déséquilibre fiscal, de la péréquation et du financement des infrastructures. Cela contribue à un meilleur équilibre fiscal ou financier entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec.

La signature d'une entente sur les congés parentaux a constitué un pas important pour les familles québécoises. Cela a permis au gouvernement du Québec de mettre sur pied le Régime québécois d'assurance parentale dont le succès auprès des travailleuses et travailleurs du Québec demeure sans contredit.

...2

La présence du Québec à l'UNESCO est aussi une étape primordiale dans la reconnaissance du rôle que joue le Québec sur la scène internationale. Le travail de concertation fait entre le représentant du Québec et l'ambassadeur du Canada reflète cet esprit de collaboration qui anime mon gouvernement en la matière.

Enfin, la reconnaissance par la Chambre des communes de la nation québécoise est un geste fort significatif visant à ce que les Québécois puissent se retrouver au sein de leur pays. Par ce geste, vous avez reconnu que les Québécois ont leurs particularités, notamment une langue commune, la langue française, et une culture et des institutions différentes.

Cette reconnaissance du 27 novembre 2006 représente un jalon historique dans la relation entre le Québec et le Canada. Cette réalité devra, le temps venu, trouver son expression dans la Constitution canadienne, qui définit ce que nous sommes comme pays.

Le gouvernement du Québec est fédéraliste et ces grandes réalisations démontrent qu'une approche axée sur des ententes administratives, qui nous permettent d'obtenir des résultats tangibles pour nos citoyens, est nettement plus efficace que celle de la confrontation stérile.

Le Québec fonde essentiellement sa philosophie, en ce qui a trait les relations avec le gouvernement fédéral, sur trois principes de base : le respect des compétences du Québec, le fédéralisme asymétrique, et la reconnaissance de la différence québécoise.

Nous croyons que beaucoup de progrès peuvent être accomplis sur le plan administratif, sur le fondement de ces trois principes.

En cette campagne électorale, le gouvernement du Québec a identifié un certain nombre de dossiers qui attendent toujours un règlement satisfaisant ou dont l'évolution le préoccupe. Le gouvernement du Québec vous demande, par conséquent, un engagement clair à l'égard de chacun des dossiers suivants :

- L'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser;
- L'entente en matière de culture et de communications;
- Le financement de l'éducation postsecondaire;
- Les infrastructures;
- La formation de la main-d'œuvre;
- L'environnement et les changements climatiques;
- Le développement et l'occupation des territoires nordiques;
- Le train rapide Québec-Windsor;
- L'exploration pétrolière et gazière dans le golfe du Saint-Laurent;
- Le contrôle des armes à feu;
- La présence du Québec et des francophones au sein des institutions fédérales;
- La commission des valeurs mobilières;
- La réforme du Sénat et de la Chambre des communes;
- La Loi sur les jeunes contrevenants.

Vous trouverez ci-joint une description sommaire des enjeux relatifs à chacun des sujets précédemment mentionnés, qui fait également état de nos attentes à l'égard de ce qui sera requis de votre part pour que nous puissions continuer à faire progresser le Québec et le Canada.

En attendant de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le premier ministre du Québec,

Jean Charest